

**Face à notre détermination,
le Ministère de la Justice reporte le CTM du 21 janvier 2020
sur les Lignes Directrices de Gestion de mobilité**

Le 21 janvier, devait se tenir la 3ème séance du Comité Technique Ministériel consacrée aux Lignes Directrices de Gestion de mobilité.

Depuis de nombreux mois, **la FSU au Ministère de la Justice dénonce les conséquences de la loi de transformation de la Fonction Publique** votée cet été, notamment sur le volet concernant la suppression des CAP de mobilité et d'avancement.

En lieu et place des CAP de mobilité, le Ministère de la Justice veut imposer des « *Lignes Directrices de Gestion* » qui transforment les demandes de mobilité en « *recrutement* » et les fonctionnaires en « *collaborateur-trices* » devant postuler sur un poste après avoir fourni un CV, une lettre de motivation et passé un entretien !

Dans ces conditions, plus rien ne garantit l'égalité de traitement, plus de prise en compte du barème et les représentant-es des personnels ne seront plus présent-es pour défendre les intérêts des agents.

A l'occasion d'une rencontre avec la Ministre le 19 décembre 2019 et lors des CTM des 30 décembre et 6 janvier 2020, **la FSU Justice a porté ses revendications sur le maintien d'une mobilité basée sur le respect du barème et la suppression des dispositions imposant un entretien.**

Lors de la dernière réunion de travail sur cette question le 16 janvier, la FSU Justice et l'ensemble des organisations syndicales ont dénoncé les incohérences du texte proposé et les ravages profonds que ces nouvelles modalités de mobilités provoqueraient sur des personnels soumis à l'arbitraire total de la ligne hiérarchique.

Face à la détermination des organisations syndicales, le Secrétariat Général du Ministère de la Justice s'est enfin engagé à demander de nouveaux arbitrages auprès de la Ministre. De ce fait, le CTM qui devait se tenir le 21 janvier 2020 est reporté !

Ce report est une première victoire des personnels mobilisés et des organisations syndicales. Ce combat n'est pas fini, continuons de nous mobiliser pour défendre le droit à la mobilité pour toutes et tous.

La FSU Justice continuera d'exiger la prise en compte du barème pour l'ensemble des personnels et la suppression des recrutements sur entretien !

Nous appelons l'ensemble des professionnel-les à rejoindre les mobilisations locales et nationales organisées pour que l'arbitrage de la Garde des Sceaux penche du côté des agents de ce ministère, il en va de l'avenir des procédures de mobilité pour les années à venir.

Paris, le 20 janvier 2020